



**EUROPEAN ASSOCIATION OF  
SERVICE PROVIDERS FOR  
PERSONS WITH DISABILITIES**

**Communiqué de  
presse**

**Bruxelles, le 1er avril 2020**

## **La nouvelle réponse de l'UE au COVID n'apporte aucune garantie pour les services sociaux**

Depuis le début de la crise COVID-19, les pouvoirs publics européens ont failli de façon répétée à apporter des garanties aux services sociaux afin qu'ils puissent continuer à fournir soins et soutien, essentiels à des milliers de personnes ayant besoin d'aide, y compris les personnes handicapées. La récente initiative européenne d'investissement dans la lutte contre les coronavirus ne fait aucune référence à la crise sociale et ne fournit aucune garantie juridique aux prestataires de services sociaux pour qu'ils puissent bénéficier de cette nouvelle initiative de l'UE, comme c'est le cas pour les PME, les agriculteurs, les pêcheurs et autres. L'EASPD (Association Européenne des Prestataires de Services pour les Personnes Handicapées) demande à l'Union européenne de prendre des mesures immédiates pour que les fonds européens parviennent aux services sociaux sur le terrain afin d'atténuer la crise.

Lors de l'épidémie de COVID-19, les services sociaux et leurs 11 millions d'employés ont agi de manière rapide et efficace pour garantir aux personnes handicapées un accès à l'assistance et au soutien dont elles ont besoin. Dans toute l'Europe, ces prestataires de soins et d'assistance sociale ont rapidement adapté leurs services au contexte de la COVID-19 en :

- Privilégiant le contact direct avec les utilisateurs de services qui en ont besoin pour que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, comme [l'a fait Support en Catalogne, Espagne](#).

- Promulguant leurs autres services en ligne pour soutenir les utilisateurs et leurs familles, [comme l'a fait Inspire à Malte.](#)
- Créant des formes de communication accessibles et facile à lire pour expliquer la crise et les changements nécessaires, comme l'a fait [l'Unapei](#) en France.
- Transformant leurs entreprises sociales pour
  - o Faciliter les actions de santé publique (blanchisserie pour les hôpitaux, hôtels pour les travailleurs de la santé, etc.), comme l'a fait [la ONCE en Espagne.](#)
  - o Créer des équipements divers (masques, ventilateurs, gants, gels, etc.), comme l'a fait [Maatwerk en](#) Flandre, Belgique.

Pourtant, nombre de ces initiatives sont réalisées avec peu ou pas de soutien de la part des autorités publiques :

- Aucune garantie sur la couverture des coûts actuels pour maintenir les services en fonctionnement
- Menace de réduction du financement car les services ne sont plus entièrement conformes aux contrats de service
- Le report des possibilités de financement, qui pourrait entraîner des déficits financiers
- Peu de soutien pour que le personnel de première ligne et d'assistance ait accès aux équipements de protection individuelle de base dont il a besoin (masques, etc.)

Mme Sabrina Ferraina, responsable politique de l'EASPD, déclare : *"De nombreux prestataires sociaux gèrent leurs services sans aucune garantie de financement de la part des autorités publiques. Parce que des vies humaines sont en jeu ! Mais cette situation n'est pas viable à long terme : il faut payer les salaires et acheter du matériel. Les politiques et les autorités publiques doivent tenir leurs promesses par des actes et garantir le financement des services sociaux, immédiatement !*

L'Union européenne a récemment lancé l'[Initiative européenne d'investissement dans la lutte contre les coronavirus](#), qui vise à débloquer 37 milliards d'euros de fonds communautaires inutilisés pour aider les États membres à faire face à la crise. À propos de cette initiative, M. Luk Zelderloo ajoute que *"cette initiative ne fait même pas référence à la crise sociale et n'apporte aucune garantie aux prestataires de services sociaux, comme elle le fait pour les agriculteurs et autres. C'est une nouvelle occasion manquée pour l'UE de se concentrer sur le social, et pas seulement sur l'économie ! Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'orientations claires de la part de la Commission sur la manière dont les États membres doivent utiliser ces fonds européens pour garantir le financement de la fourniture de soins et de soutien."*

L'Association Européenne des Prestataires de Services pour les Personnes Handicapées (EASPD), qui représente plus de 17 000 prestataires de services sociaux, demande instamment à la Commission européenne de

- Faire savoir clairement aux autorités publiques que le financement des services sociaux en Europe doit être garanti de toute urgence et que les instruments fiscaux, juridiques et de financement de l'UE soutiendront cet effort ;
- Veiller à ce que l'Initiative Européenne d'Investissement dans la Lutte contre le Coronavirus apporte un soutien financier aux prestataires de soins et d'aide sociale pour les personnes handicapées afin de garantir la continuité des soins et de l'aide en cette période de crise ;
- Élabore des lignes directrices ciblées pour les États membres afin de garantir que les fonds de l'UE sont utilisés de manière flexible pour répondre aux besoins réels des prestataires de services sociaux ;
- Prendre des mesures pour promouvoir la priorité accordée aux équipements de protection individuelle pour les professionnels travaillant dans les services sociaux pour personnes handicapées, en contact quotidien avec les millions d'Européens les plus à risque.

L'EASPD continuera à s'engager avec les institutions européennes pour mettre ces recommandations en pratique afin de maximiser l'impact des initiatives européennes au niveau local.

### Informations générales

- [Lettre ouverte de l'EASPD et de l'EAN sur la garantie d'une réponse de l'UE à la COVID-19 pour faire face à la menace d'une urgence en matière de soins sociaux](#)
- [Priorités de l'EASPD pour la réponse de l'UE à la COVID-19 concernant la menace pour la prestation des services sociaux](#)
- [Unissons nos forces ! Espace de soutien EASPD COVID-19](#)

### Note aux rédacteurs

L'Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées est une organisation-cadre européenne à but non lucratif, créée en 1996, qui représente actuellement plus de 17 000 services sociaux et de santé pour les personnes handicapées. L'EASPD préconise des services efficaces et de qualité liés au handicap dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de l'aide individualisée, conformément aux principes de la CDPH des Nations unies, qui pourraient apporter des avantages non seulement aux personnes handicapées, mais aussi à la société dans son ensemble.

#### Rachel Vaughan

Responsable de la communication de l'EASPD  
+32 2 233 77 20  
[rachel.vaughan@easpd.eu](mailto:rachel.vaughan@easpd.eu)  
[www.easpd.eu](http://www.easpd.eu)



#### Thomas Bignal

Conseiller politique de l'EASPD  
Skype : Thomas\_EASPD  
[thomas.bignal@easpd.eu](mailto:thomas.bignal@easpd.eu)  
[www.easpd.eu](http://www.easpd.eu)



---

Afficher ce courriel dans votre navigateur

Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)  
S'abonner au [Newsflash de l'EASPD](#)

---



*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale "EaSI" (2014-2020). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.*